



**Les Fêtes nous offrent une
occasion de nous rapprocher
des personnes avec qui
nous partageons des valeurs,
des affinités ou des amitiés**

**Nous vous souhaitons, ainsi qu'à
votre famille, de vivre ces doux
moments dans la joie, la paix et la sérénité.**

**L'exécutif de l'Association des Saint-Marcois
Lise Beauchemin, Marc Bouisset, Chantale Gamache,
Michel Pichet et Lucie Sauvé**

Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 14 décembre 2021

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

On peut visionner le déroulement de la séance du conseil à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=5hZylNwa-K0>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 141 309 \$.
- 2 Tour de table des membres du conseil :
 - 2.1 La conseillère au siège #2 précise que puisque les mandats spécifiques dévolus à chacun des conseillers n'ont pas encore été annoncés officiellement, elle n'a aucun compte rendu de ses activités à présenter pour le moment.
 - 2.2 Le conseiller mandaté au CCU fait état de la rencontre du 24 novembre du comité au cours de laquelle deux plans d'agrandissement ou de construction domiciliaires ont été acceptés et un autre d'agrandissement a été reporté en attente de modifications.
 - 2.3 La conseillère au siège #5 annonce une consultation à venir sur les services offerts aux familles et aux nouveaux résidents. Des feuillets adaptés seront à produire pour lesquels elle fait un appel aux photographes.
 - 2.4 Le conseiller au siège #1 a procédé avec l'inspecteur municipal à une révision du dossier des réseaux d'égouts des secteurs de l'Anse et des Terrasses. Puisque la subvention offerte par le nouveau programme gouvernemental n'est pas assez avantageuse pour les contribuables (l'investissement exigé serait de l'ordre de 45 000 \$ par unité), la municipalité a décidé de mettre le dossier sur la glace en attendant mieux. Il faudra en conséquence se pencher sur la décision à prendre quant à la conformité de plusieurs installations non réglementaires existantes.
 - 2.4.1 Il se penchera aussi sur le projet du nouveau développement résidentiel.
 - 2.4.2 Il signale que deux postes dévolus aux citoyens sur le CCU sont à combler.
 - 2.4.3 Les dossiers des lampadaires sur la rue Verchères et de la vitesse sur les rues Val d'Or et de l'Anse sont encore à l'étude. Pour ce dernier, on songe à s'inspirer d'un projet de la ville de Saint-Basile-le-Grand.
 - 2.5 Le conseiller #6 affecté à l'administration annonce la création de la fonction de « conseillers de proximité » dont la responsabilité sera de servir de lien entre les résidents de 5 secteurs déterminés et l'administration municipale. Il encourage

par ailleurs tous les citoyens à s'inscrire aux divers organes de communication créés par la municipalité (page FaceBook municipale - <https://www.facebook.com/smsr.quebec->, infolettre « citoyens branchés »).

- 2.6 La conseillère au siège #3 souligne l'esprit de collaboration qui règne entre les élus. Elle se félicite de la création du poste de conseillers de proximité qui favorisera l'intérêt des conseillers pour les besoins de leur secteur. Elle remercie le Cercle de Fermières de Saint-Marc, les bénévoles et les membres du Service d'incendies ainsi que la municipalité pour leur contribution au succès du Petit Marché de Noël. Elle appuie la demande de photographies des citoyens.
- 2.7 Le Maire donne des informations de dernière heure à propos du règlement sur la vitesse sur la rivière. 352 citoyens sont venus signer le registre au bureau municipal. De ce nombre, 152 ont voté « pour » et 194 ont voté « contre » le règlement alors sur la table. Entre temps, un nouveau projet de règlement a été formulé. Comme, de plus, les membres du conseil avaient à se prononcer sur la deuxième version, ils ont voté à 4 contre 2 contre celle-ci, ce qui semble signer la mort du règlement. Y aura-t-il une nouvelle ronde de discussions?
- 3 Les conseillers acceptent le dépôt du rapport de l'assemblée du CCU tenue le 24 novembre 2021.
- 4 La Commission municipale du Québec a déclaré le rapport d'audit produit par la municipalité conforme aux exigences.
- 5 Les élus déposent leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.
- 6 Les conseillers approuvent la construction d'une nouvelle résidence et l'agrandissement d'une demeure existante.
- 7 Le contrat de services animaliers pour notre municipalité est accordé au Centre animalier de la Vallée du Richelieu (une régie intermunicipale).
- 8 Les élus concluent une nouvelle entente de service de sécurité incendie avec la nouvelle régie d'incendies qui dessert les municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand.
- 9 Les assemblées publiques du conseil municipal débiteront à 19h30 à l'avenir, les deuxièmes mardis de chaque mois.
- 10 Les élus approuvent les contrats de travail des employés municipaux.
- 11 Les membres du conseil approuvent le budget alloué au Technicien en prévention des incendies. Les services de ce technicien sont partagés et défrayés par 5 municipalités rurales. La cote-part de notre municipalité est de 14 392 \$ pour l'année 2022.
- 12 M. John Bradley est nommé maire suppléant pour les quatre prochaines années et sera, à ce titre, substitut du Maire au conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.
- 13 On procède à la nomination des membres des comités consultatifs (CCU, CCE, CCL) pour les deux prochaines années.
 - 13.1 Au CCU, Nathalie Delmaire, John Bradley, Réal Déry, Alain Desrosiers et Denis Huberdeau.

13.2 Au CCE, Lise Beauchemin, Elena Cocco, Renel Paquin, Marie-Claude Racine, Lucie Sauvé, Patricia St-Laurent et Marc Bouisset.

13.3 Au CCL, Geneviève Beaulieu, Annie Houle, Audrey Sévigny, Patricia St-Laurent, Philippe Benoit et Daniel Désilet.

14 Un montant de 16 511 \$ est versé à la firme A.J.&L. Bourgeois Ltée pour les travaux exécutés en date du 4 novembre 2021 sur le ponceau de la rue Comtois.

15 Le conseil accepte officiellement la subvention de 20 300 \$ accordée par le MTQ pour des travaux de voirie.

16 PÉRIODES DE QUESTIONS DES CITOYENS

16.1 Le responsable de la Guignolée 2021 organisée par l'Association des Saint-Marcois informe l'assistance des résultats impressionnants de la Guignolée 2021. Il y avait tellement de dons en nature qu'il a fallu utiliser une remorque d'un citoyen en plus de l'autobus scolaire fourni par Les Autobus Blanchard pour transporter le tout à Mont-Saint-Hilaire. De plus, une somme de près de 6700\$ a été recueillie auprès des Saint-Marcois.

16.2 Un citoyen demande ce que les autres municipalités ont décidé en ce qui concerne la nouvelle mouture du règlement sur la vitesse sur la rivière. Aucune information n'a été reçue à ce sujet. Suite à la décision de nos élus de refuser le règlement proposé, y aura-t-il une nouvelle ronde de discussions?

16.3 Une citoyenne demande des précisions à propos de la nouvelle entente régionale d'entraide en cas d'incendie. Saint-Marc continuera à bénéficier des services de la nouvelle fusion des services de Beloeil avec d'autres municipalités.

16.4 Plusieurs citoyens demandent des informations au sujet du projet de réseaux d'égouts pour les secteurs de l'Anse et des Terrasses.

16.4.1 Il y a eu un premier projet élaboré dans le cadre d'un programme gouvernemental qui accordait aux municipalités une subvention de 85% du coût des travaux. Suite à une étude d'ingénierie, la municipalité a fait une demande dans le cadre de ce programme. Le coût par demeure aurait été approximativement de 18 000 \$, ce qui était relativement abordable (étant donné un amortissement sur un certain nombre d'années). La somme globale accordée par le gouvernement (830 700 000 \$) étant épuisée, notre municipalité n'a pas pu bénéficier du programme.

16.4.2 Un autre programme (PRIMEAU) a par la suite été mis sur pied par le gouvernement provincial. La municipalité a alors commandé une étude pour vérifier son admissibilité à ce nouveau programme, étude qui a coûté environ 4000\$. Malheureusement, le nouveau programme n'accorde qu'une subvention équivalant à 45% du coût des travaux, ce qui rend la part de chaque demeure prohibitive (environ 45 000 \$).

16.4.3 La municipalité attend donc la création d'un programme plus favorable financièrement.

16.4.4 D'ici-là, le Maire souhaite mettre ce dossier à jour et trouver une solution acceptable et faire un pas en avant.

16.5 À une question relative au détournement de la route 223 à la sortie sud du village, on répond qu'aucune date de retour à la normale n'est prévue. Le MTQ attend une réponse favorable du MELCC pour procéder aux travaux de consolidation de la berge.

- 16.6 À propos de la contestation par un citoyen de l'article 5 du règlement #1-2021 qui accorde un jeton de présence de 45\$ aux membres du conseil pour chacune de leurs participations aux rencontres du comité plénier, la municipalité a sollicité un avis de son conseiller juridique. Selon ce dernier,
- 16.7 la tenue d'un comité plénier est parfaitement légitime,
- 16.8 ce comité n'est pas tenu de produire de procès-verbal
- 16.9 et, de plus, les conseillers ont droit à un montant supplémentaire de 22,50\$ à titre d'allocation de dépenses (ce qui porte leur jeton de présence à 67,50\$). Le Maire annonce qu'il constituera un comité de planification stratégique pour la mise en œuvre d'un plan de développement pour les quatre prochaines années.
- 16.10 Une citoyenne avait souligné qu'il y avait un poteau de trop à l'intersection de la Montée Verchères et du Rang des Quatorze. On l'informe que l'existence de ce poteau indicateur est conforme au rapport du coroner. La situation ne peut être modifiée et les chevrons sont nécessaires à cet endroit afin d'assurer la sécurité de la circulation.
- 16.11 Dans le dossier du règlement sur la vitesse sur la rivière qui s'est soldé par un vote majoritaire (4 vs 2) des élus contre son acceptation, un citoyen demande de connaître les positions adoptées par chacun d'eux. En effet, les membres du conseil étant des personnalités publiques représentant les citoyens et prenant des décisions en leur nom, il est normal qu'ils répondent publiquement à ces derniers de leurs prises de position. Le Maire répond que s'il avait eu personnellement à se prononcer pour trancher le débat il aurait voté en faveur du règlement proposé. Devant les réticences des autres membres du conseil à afficher publiquement leurs convictions sur le sujet (transparence des prises de position personnelles des élus), il propose alors de discuter de la question lors d'une prochaine rencontre privée des membres du conseil municipal.
- 16.12 Toujours à propos du règlement sur la vitesse des embarcations sur la rivière, une citoyenne incite à bien en situer la nécessité d'abord par rapport à la rivière elle-même, sa santé, sa nature, son importance dans l'écosystème avant de penser aux avantages personnels que les plaisanciers peuvent en tirer.
- 16.13 Un citoyen suggère de demander au CCE de se pencher sur la question du règlement sur la vitesse des embarcations sur la rivière.

17 Fin de l'assemblée.

IMPORTANTE INNOVATION

FAIT SAILLANT DU BUDGET 2022

Cette année, les conseillers ont fait preuve de créativité, de rapprochement des besoins des citoyens et d'innovation en consacrant les sommes de

- 15 000 \$ pour des services aux entrepreneurs locaux
- 25 000 \$ pour des services aux associations
- 5000 \$ pour des services aux aînés
- 25 000 \$ pour des services aux familles et aux nouveaux citoyens
- 25 000 \$ pour la réalisation de projets discrétionnaires

pour un total de 95 000 \$. Les modalités d'utilisation de ces sommes n'ont pas encore été précisées. Cette provision permettra aux conseillers affectés à ces sphères d'activité de disposer d'une confortable latitude dans leur gestion.

Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CABVR:	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE:	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MTQ :	Ministère du transport du Québec
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA :	Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec
UMQ :	Union des municipalités du Québec